

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## CCA 800



### « Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin,  
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,  
Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont

#### COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 14 AVRIL – 20 HEURES

Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 7 avril 2014 adressé par le président sortant,  
Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril à vingt heures,

Se sont réunis les membres du conseil communautaire

Étaient présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, Dominique FAIVRE (Chapelle d'Huin), Frédéric BAUD, Jean-Philippe DESCOURVIERES (Evillers) René MARESCHAL, Michel GUICHARD (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), Guy MAGNIN FEYSOT, Michel MAGNET, Martine BOLE, Gaëlle LONCHAMPT, Frédéric DOLE (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), Martine GRASSA, Marie-Claire MONNIN (Villeneuve d'Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : tous présents

#### ORDRE DU JOUR

- Installation du conseil de communauté par Monsieur GURTNER
- Désignation du secrétaire de séance
- Elections du Président
- Elections des Vices présidents et membres du bureau

#### 1. Installation du conseil de communauté par Monsieur Jean-Pierre GURTNER

Monsieur Jean-Pierre GURTNER, Président sortant, fait appel des vingt-huit nouveaux membres du conseil communautaire et donne la parole à Monsieur Michel GUICHARD, membre le plus âgé du conseil.

#### 2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Simon COURTET est désigné secrétaire de séance

#### 3. Elections du Président – DCM 04-2014-01

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 28

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Christian RATTE : 21 voix (vingt et une voix)
- M. Claude COURVOISIER : 2 voix (deux voix)

**- M. Christian RATTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) président.**

#### **4. Création des postes de Vice-présidents et membres du bureau - DCM 04-2014-02**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Considérant que dans les statuts du 22/11/2002 confirmés par le pacte communautaire du 24 mai 2006 par arrêté du Préfet, fixant à quatre le nombre de vices présidents,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la création de quatre postes de vice-présidents et de onze membres du bureau (Président et Vice-Président inclus)

#### **5. Elections des Vices présidents et membres du bureau – DCM 04-2014-03**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

Considérant que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n° 04-2004-02 portant création de quatre postes de vice-présidents et de onze membres du bureau (y compris le président et les vices présidents)

#### **Il est procédé à l'élection du premier vice-président ;**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du président) :

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 28

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 9

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Guy MAGNIN FEYSOT : 17 voix (dix-sept voix)
- M. Claude COURVOISIER : 1 voix (une voix)
- M Eric BOURGESOIS : 1 voix (une voix)

**- M. Guy MAGNIN FEYSOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 1er vice-président**

#### **Il est procédé à l'élection du deuxième vice-président ;**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du président) :

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 28

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 9

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mme Maryse JEANNIN : 19 voix (dix-neuf voix)

**- Mme Maryse JEANNIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 2ème vice-président ;**

**Il est procédé à l'élection du troisième vice-président :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du président) :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 28

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Claude COURVOISIER : 22 voix (vingt-deux voix)

**- M. Claude COURVOISIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 3<sup>ème</sup> vice-président.**

**Il est procédé à l'élection du quatrième vice-président :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du président) :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 28

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Michel MAGNET : 19 voix (dix-neuf voix)

- M. Dominique MAMET : 3 voix (3 voix)

Choisir suivant le cas :

**- M. Michel MAGNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) 4<sup>ème</sup> vice-président.**

**Il est procédé à l'élection des membres du bureau**

Le Président propose que le bureau soit composé des Maires des onze villages de la CCA 800 comme il en était d'usage au précédent mandat, Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

A la fin de la séance, Monsieur Christian RATTE précise que les réunions du conseil communautaire avait lieu jusqu'à ce jour le lundi soir. L'ensemble des nouveaux élus reconduit ce jour pour les réunions.

Pour information, le prochain conseil communautaire se réunira le lundi 28 avril ; la convocation sera adressée par courrier dans le délai légal.

Le Président,  
C. RATTE